

portant détachement du Docteur N'ZINGOULA Samuel
auprès de l'Hôpital Général de Brazzaville.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo,
Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires
des cadres de la République Populaire du Congo,
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo et les textes subséquents,
Vu l'ordonnance n° 64-6 du 15 Février 1964 portant loi organique sur les
conditions de nomination aux emplois civils et militaires,
Vu le décret n° 65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant le décret
n° 63-376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut commun des cadres de la Catégorie L
Hiérarchie I du Service de Santé de la République Populaire du Congo,
Vu le décret n° 70-45 du 21 Février 1970 portant intégration du Docteur
N'ZINGOULA Samuel,
Sur proposition du Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et du Travail,
Le Conseil des Ministres entendu,

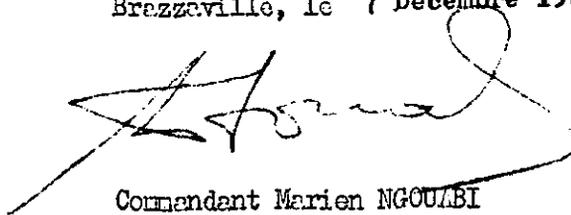
D E C R E T E :

Article 1er.— Le Docteur N'ZINGOULA Samuel, Médecin congolais de 4° échelon stagiaire
est détaché auprès de l'Hôpital Général de Brazzaville pour servir en qualité de
Médecin traitant.

Article 2.— La rémunération du Docteur N'ZINGOULA sera prise en charge par les fonds
du Budget autonome de l'Hôpital Général de Brazzaville, qui est en outre redevable
envers le Trésor de l'Etat Congolais de la contribution pour constitution des droits
à pension de l'intéressé.

Article 3.— Le présent décret qui abroge le décret n° 69/409 du 16 Décembre 1969,
prendra effet à compter de sa signature, sera enregistré, publié au journal officiel
et communiqué partout où besoin sera.

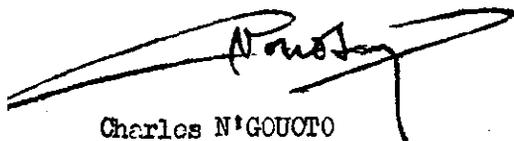
Brazzaville, le 7 Décembre 1970



Commandant Marien NGOUABI

Le Ministre des Finances et du Budget

Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Le Ministre des Affaires Sociales
de la Santé et du Travail



Charles N'GOUOTO



Boniface MATINGOU